Extrait N° 4 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 19 JUIN 2009

L'an deux mil neuf, le dix neuf juin, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **11 juin 2009** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **26**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles – Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane – M. SERMANDE Jean Pierre Mme RIVIERE Suzette – Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle — M. RIVIERE Raphaël – M. BADER Ricardot - M. CLOTAGATIDE Vincent – Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. GRONDIN Jacki - M. REMY Michel – Mme BETON Fernande.

Procuration : Mme JULLIEN Marie Josée***** a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - M. FRINGUE Mikaël a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys - Mme BARET Liliane***** a donné mandat à M. MONDON René.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. **CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

- **Mme JULLIEN Marie Josée et Mme BARET Liliane sont arrivées au moment de la discussion de la 5ème affaire.**

& &
&

AFFAIRE N° 4 / ZAC-RHI du Ruisseau Bois de Nèfles
- Avenant n° 5 au traité de concession

L'article 8 du traité de concession de la ZAC-RHI du Ruisseau Bois de Nèfles, signé le 12 mars 1999, fixait la durée de la concession à **5 ans.**

Par **avenant n° 2** approuvé par le conseil du 21 mars 2003 et signé le 26 mars 2003, la durée de la concession était portée à **8 ans.**

Par **avenant n° 3** approuvé par le conseil municipal du 25 mars 2005 et signé le 8 avril 2005, la durée de la concession était portée à **9 ans.**

Mairie des Avirons

Par **avenant n° 4** approuvé par le conseil municipal du 12 septembre 2008 et signé le 6 octobre 2008, la durée de la concession était portée à **10 ans.**

Compte tenu des travaux restant à réaliser dans le cadre de l'opération, et plus particulièrement, pour permettre :

• De régler le contentieux sur les dysfonctionnements de l'éclairage public. A ce jour, l'expertise a été rendue en fin d'année 2008, et la SODEGIS doit engager une action contentieuse en vue de la réparation du système.

il est nécessaire de proroger la durée de la concession pour une durée globale de **12 ans**, soit deux années supplémentaires.

Le conseil municipal est invité à :

=> Approuver le projet d'**avenant n° 5** de la concession d'aménagement de la ZAC-RHI du Ruisseau Bois de Nèfles, portant prorogation de la durée de celle-ci

=> Autoriser le Maire, ou en son absence le 1er Adjoint, à signer **l'avenant n° 5** à la concession d'aménagement de la ZAC-RHI du Ruisseau Bois de Nèfles.

Le conseil municipal, après discussions, délibère et, à l'unanimité :

=> Approuve le projet d'**avenant n° 5** de la concession d'aménagement de la ZAC-RHI du Ruisseau Bois de Nèfles, portant prorogation de la durée de celle-ci

=> Autorise le Maire, ou en son absence le 1er Adjoint, à signer **l'avenant n° 5** à la concession d'aménagement de la ZAC-RHI du Ruisseau Bois de Nèfles.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Mairie des Avirons